

## **National Emergency Operations Command**

### **Communiqué**

La Station Météorologique de Maurice a émis un avertissement de fortes pluies pour Maurice ce dimanche 13 mars 2022 à 13h20 valide jusqu'au lundi 14 mars 2022 à 05h00.

Ces fortes pluies occasionnent des accumulations d'eau. Des évacuations ont été effectuées à Canal Dayot, Vallées des Pretres et Black River Nature Park entre autres. Le National Emergency Operations Command (NEOC) suit la situation de près et demande au public de suivre les consignes suivantes :

- Le public en général est conseillé de ne pas s'aventurer dans les régions à risques notamment au bord des rivières et des cours d'eau qui pourront être en crues ou les régions propices aux inondations ;
- Le public est recommandé de se diriger vers des endroits en hauteur si l'eau continue à monter rapidement et de préparer une trousse de secours au cas où ils doivent être évacués ;
- Le public ainsi que les enfants doivent également éviter de se rendre dans les zones présentant de forts risques de glissements de terrain et d'éboulements et dans les zones présentant des dangers d'accumulation d'eau ;
- Aux automobilistes soyez vigilant en cas des poches de brouillards, des accumulations d'eau. La route reste glissante dans certains endroits ;
- Évitez les flaques d'eau car souvent ces derniers occasionnent des pannes sur la route et causent des embouteillages ;
- Pendant les orages évitez de vous abriter sous les arbres où les structures élevées et assurez-vous que vos appareils électriques sont déconnectés ; et
- D'être à l'écoute des autorités concernées à travers les médias et les applications mobiles (Emergency Alert et My.T Weather disponibles sur App Store et Google Play).

En cas de besoin, il est également conseillé au public de contacter les autorités sur les lignes d'urgences suivantes : la Police sur le **148, 999** et les Pompiers sur le **115**.

Le public est appelé à bien suivre les directives données par les autorités concernées et de respecter les protocoles établis par les autorités dans le cadre de la COVID-19.

Communiqué émis conformément à l'article 11 (c) de la National Disaster Risk Reduction and Management Act de 2016.